

CODE CRIMINEL, 1892

10
—
1278²

55-56 VICTORIA, CHAP. 29

AUSSI

ACTE À L'EFFET DE MODIFIER "L'ACTE MODIFIANT L'ACTE DE TEMPÉRANCE
DU CANADA, 1888," ÉTANT LE CHAPITRE 26 DE LA MÊME SESSION.



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR SAMUEL EDWARD DAWSON
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
ANNO DOMINI 1892

Prix : 50 centins.